

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation a été dûment publié dans le Journal d'Annonces Légales « Les Echos » le 12 novembre 2020 et chaque Actionnaire a été convoqué selon courrier individuel quelques jours auparavant sachant que l'assemblée générale se tiendra à huis clos.

Est joint au présent rapport l'ordonnance rendue sur requête par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 02 juillet 2020, prorogeant le délai pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, au plus tard, le 30 novembre 2020, ladite ordonnance déposée en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

ACTIVITE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Tout d'abord, il sera rappelé qu'après une période d'observation, un plan de redressement a été adopté par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 3 décembre 2013, avec apurement du passif sur les bases largement commentées lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et visées, plus particulièrement, au rapport du Conseil d'Administration.

Aussi et depuis l'adoption de ce plan, la priorité a été et se trouve être l'apurement du passif en parfaite harmonie avec le Commissaire à l'exécution du plan, Maître Philippe BLEROT, lequel a été nommé par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY pour la durée du plan, soit dix (10) ans.

Eléments significatifs de l'exercice

Engagements hors bilan

La Société pourrait se trouver débitrice à l'égard de son Dirigeant, d'une somme de 4 014 076,60 € suite aux divers abandons de compte courants, assortis de la clause de retour à meilleure fortune, remboursements à intervenir, en tout ou partie, si l'activité de la Société permet d'y faire face et ce, dans les délais impartis aux termes des différents protocoles intervenus, dûment ratifiés selon Conseils d'Administration.

Perspectives

Afin de redéployer l'activité de la société, nous avons dans un premier temps exprimé le souhait de faire appel à des prestataires extérieurs (styliste – communication...) afin de mieux préparer le retour et le positionnement de la marque BODY ONE.

Nous restons malgré notre forte implication sur le e-commerce toujours à la recherche de boutiques « phare » sur Paris et les 4 ou 5 plus grandes villes en France afin d'y exposer nos produits...

Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 19, la société BODY ONE se lance courant 2020 sur le marché des masques chirurgicaux (masques avec logo d'entreprise – masques avec des senteurs très prisés par les enfants et les adultes...).

Ces masques seront aux normes françaises.

Les perspectives sont prometteuses.

Les marchés visés sont : le milieu hospitalier – les pharmacies – les Ephaad – les Grandes entreprises et les plus petites....

PRESENTATION DES COMPTES

Compte de résultat

Quelques chiffres :

- Le chiffre d'affaires enregistré par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établit à 0,068 million (0,010 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018) ;
- Dans le même temps, l'ensemble des autres achats et charges externes est en baisse : 0,060 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (0,087 million au titre de clos le 31 décembre 2018).

Au titre de son exercice clos le 31 décembre 2019, Body One a donc enregistré un résultat d'exploitation déficitaire de 0,073 million (0,132 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2018).

Le résultat financier de Body One est quant à lui inexistant.

Ainsi et compte tenue de ces éléments la société Body One a enregistré un déficit net de 69 178 €

Bilan

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de Body One s'élève à 1,040 million (1,050 million à la clôture de l'exercice précédent).

A l'actif, l'écart par rapport à l'année précédente est peu significatif.

Concernant le passif du bilan de la Société : cette évolution correspond pour sa plus grande part à une augmentation du poste «*Emprunts et dettes financières diverses*» : 1,472 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, contre 1,186 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, – il s'agit avant tout de l'augmentation du compte courant du dirigeant.

Par ailleurs nous notons une légère baisse des dettes fournisseurs (0,919 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, contre 0,969 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018) et des dettes fiscales et sociales (0,335 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, contre 0,510 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018)

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le déficit de **69 178,18 €** enregistrée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comme suit :

Origine :

Report à nouveau	€ (3 766 686,79)
Résultat de l'exercice	€ <u>(69 178,18)</u>
<i>Total à affecter</i>	€ (3 835 864,97)

Affectation :

Report à nouveau	€ <u>(3 835 864,97)</u>
<i>Total affectation</i>	€ (3 835 864,97)

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration rappelle qu'aucun dividende n'avait été mis en paiement au titre des trois (3) exercices précédents.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'Article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATIONS - CONTROLE

Rappel : Notre société détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la société MAYABI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;

- 100 % du capital de la société LDMC, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 50 % du capital de la société STOCKING CORP, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société CACHEMIRE CARTIER, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 85 % du capital de la société Laboratoire SENI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.
- 100 % du capital de la société SYLVAL, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce nous vous prions de trouver ci-dessous le solde des dettes fournisseurs :

919 K € H.T.

Les factures non réglées à la date de clôture de l'exercice sont > à 90 jours.

Il faut noter cependant que plus de 90 % de ces factures font partie du Plan de continuation avec étalement du paiement, à l'origine sur 10 ans, la dernière échéance de paiement devant intervenir en décembre 2023.

Les délais de paiement sont contractuels pour la plus grande partie.

Concernant le solde des créances clients de 601 K € H.T. nous constatons que le délai de paiement des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice est > à 90 jours.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, veuillez trouver ci dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Monsieur Ariel Amsellem indépendamment de son mandat de Président du conseil d'administration et de Directeur général de Body One, Monsieur Ariel Amsellem est également :
Gérant de la société à responsabilité limitée AMS Studio ;
Gérant de la SCI Sophie ;
Président de la société Laboratoire Seni ;
Président de la société Avav ;
Président de la société Stocking Corp ;
Président de la société LDMC

- Président de la société Cachemire Cartier ;
Gérant de la société Mayabi ;
Co-gérant de la société en nom collectif Cristal Marine ;
- Mademoiselle Joy Amsellem indépendamment de son mandat d'administrateur de Body One, Mademoiselle Joy Amsellem est également :
Gérante de la société à responsabilité limitée Sylval ;
Gérante de la société à responsabilité limitée Joy ;
Gérante de la société à responsabilité limitée Trade Invest ;
 - Monsieur Steeve Amsellem indépendamment de son mandat d'administrateur de Body One, Monsieur Steeve Amsellem est également :
Gérant de la société civile immobilière Szyfer ;
Co-gérant de la société en nom collectif Cristal Marine ;
 - Monsieur Patrick Fellous n'exerce, pour sa part, aucun autre mandat.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sans objet

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des Administrateurs n'est arrivé à expiration.

Les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléants venant à échéance, nous vous proposons de nommer au mandat de Commissaire aux comptes titulaire la société Lex & Associés pour une période de six exercices, par ailleurs nous vous proposons le renouvellement de M. Olivier Riard au mandat de Commissaire aux comptes suppléant pour la même durée. Toutefois, nous restons dans l'attente de la confirmation d'une part de notre Commissaire aux comptes titulaire et d'autre part d'Euronext, que nous avons la possibilité de ne nommer ni Commissaire aux comptes titulaire ni Commissaire aux comptes suppléant et ce dans la mesure où la loi PACTE 2019 le permettrait. Si nous nous trouvons dans ce cas, nous proposerons à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne nommer ni Commissaire aux comptes titulaire ni Commissaire aux comptes suppléant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention pouvant entrer dans le champ d'application des dispositions de l'Articles L. 225-38 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, cependant nous vous demandons d'approuver la poursuite de celles régulièrement autorisées et conclues antérieurement.

Votre Commissaire aux Comptes a été régulièrement avisé de cette convention.

CONVENTION PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes, conclues à des conditions normales durant l'exercice, et/ou qui se sont poursuivies, ont été communiqués au Commissaire aux Comptes.

Il faut noter qu'il n'y a pas eu de nouvelles opérations courantes au titre de cet exercice.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

En amont les opérations comptables et financières sont réalisées par un comptable en interne.

Le résultat de ces opérations est vérifié par le président dans un premier temps puis validé par l'expert comptable de la société.

En dernier lieu, les informations comptables et financières sont validées par le commissaire aux comptes.

Ainsi, nous estimons :

- Que les opérations sont réalisées et sécurisées comme il se doit ;
- Que les informations financières sont fiables ;
- Que les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

INFORMATION RELATIVE A LA DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

A la date du 16 novembre 2020 (dernier état de l'actionnariat édité par CACEIS) l'actionnariat de la société se composait de 3 773 001 titres répartis comme suit :

- Monsieur Ariel Amsellem (Président Directeur Général de la société BODY ONE) 75,47 %
- Monsieur Pascal Estève 12,03 %
- Flottant 12,50 %

REMUNERATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

La rémunération allouée à l'organe de direction est celle visée dans les comptes annuels.

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent rapport, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices.

EN CONCLUSION,

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 